

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
Du 11 septembre 2025

Séance du 11 septembre deux mille vingt-cinq à 20 h 00

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de conseil sous la présidence de Bernadette POPELIER, Maire

Convocation du 4 septembre 2025

Envoi par mail le 4 septembre 2025

Secrétaire de séance : Mr Didier Pélissier

Etaient présents : : Mmes Bernadette POPELIER, Sylvie MACREL , Virginie GOUDEFROYE, Sophie DELMOTTE et Mrs Didier PELISSIER, Olivier DUCROQUET, Clément LYOEN et Pierre TITRENT

Absents excusés : Elisabeth Malet (procuration donnée à B.Popelier) et Christine Everaere (procuration donnée à S.Macrel)

Absent : Jean-Pierre Van Elslande, Michaël Bécart

1- **DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Le Conseil Municipal;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir entretien des locaux et des espaces publics, petits travaux divers et seconder la responsable de salles lors des locations du Driehoek

Sur le rapport de madame le Maire et après en avoir délibéré, décide ;

La création à compter du 1^{er} octobre 2025, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum allant du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026 inclus (2 fois 6 mois).

Il devra justifier de sa valeur et de son expérience professionnelle.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 397 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2 - Convention entre le SMICTOM des Flandres et ALCOME – Avis de la commune

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021.

La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (mégots) jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Les actions prévues par ALCOME sont :

- Sensibiliser : Fourniture d'outils de communication et de sensibilisation
- Améliorer : Mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue
- Soutenir : Soutien financier aux communes au titre du nettoyage des rues
- Assurer : Enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100 kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat.

En contrepartie, la commune va mettre en place dans le cadre de ce contrat :

- Un état des lieux des « hotspots » mégots (lieux à forte concentration de mégots au sol) et des dispositifs de collecte existants
- Des actions de sensibilisation, de communication et d'aménagement en fonction des spécificités de la collectivité.

Alcome fournira des kits de sensibilisation conformément au contrat, ainsi qu'un soutien financier annuel au titre du nettoyage à partir de la date de contractualisation.

Ce soutien est versé au terme de chaque année civile sur présentation d'un bilan annuel des actions de prévention et de sensibilisation menées au cours de l'année passée.

À la suite de ces explications, le conseil Municipal, par 8 voix pour et 2 abstentions et après avoir délibéré :

- EST FAVORABLE à une adhésion à ALCOME portée par le SMICTOM des Flandres
- AUTORISE le SMICTOM à percevoir les soutiens versés par l'organisme pour le répercuter à Cœur de Flandre Agglo. Ces recettes supplémentaires doivent permettre de diminuer le coût des ordures ménagères pour la commune et ses habitants.

3-Achat carte cadeaux pour Noël 2025

Madame le Maire propose au conseil municipal, comme l'année dernière, d'offrir aux aînés de 70 ans et plus, une carte cadeau à la place de l'habituel colis de Noël. Elle propose également d'en offrir au personnel communal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'offrir une carte cadeau aux aînés de 70 ans et plus ainsi qu'au personnel communal
- Fixe le montant de la carte à 40 €

4-Tarif repas des archers -congrès 2026

Sur proposition de madame le maire et vu les augmentations des matières premières (dépenses d'énergie et alimentation), le conseil municipal décide, après avoir délibéré, de fixer le prix du repas pour le congrès des archers 2026 à 40.00 €